

Les items au crédit du bilan sont reproduits des comptes remis et s'accordent avec ces comptes, qui sont donnés en détail et acquittés entièrement.

Pour la vérification des comptes des imprimeurs, uneliasse de documents imprimés depuis l'année dernière a été soumise.

Votre comité a examiné plusieurs de ces documents sans distinction. Quelques uns avaient été imprimés par les ci-devant entrepreneurs, et quelques autres par l'entrepreneur actuel. Le sous-comité est heureux de pouvoir dire que le mesurage est correct, et que les prix sont conformes aux divers contrats.

Le sous-comité a, en conséquence, certifié le bilan sous la signature des membres qui le composent, comme ayant été examiné et trouvé correct.

Le sous-comité a aussi examiné et trouvé corrects les divers livres tenus au sujet des services d'impressions du Parlement qui lui ont été soumis, savoir : le grand-livre, qui indique l'état de chaque compte ; un livre de compte, dans lequel sont entrées en détail les sommes pour les documents fournis aux départements publics ; les comptes d'impressions parlementaires, et le livre de banque et les livres de chèques.

Le sous-comité, en terminant son rapport, désire exprimer son approbation cordiale de la manière dont votre greffier, M. *Hartney*, s'est acquitté de ses devoirs nombreux et compliqués.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON, Sénateur,  
Président,  
JOHN LOCKE, Sénateur,  
JAMES YOUNG, M. P.,  
DAVID REESOR, Sénateur,  
M. BOWELL, M. P.

CHAMBRE DE COMITÉ,  
25 février, 1871.

*Au Président et aux Membres du Comité conjoint des Impressions.*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le bilan annuel des comptes d'impressions, lequel indique que le coût des impressions du Parlement, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1870, est de \$47,570.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>. Cette somme comprend le coût de la réimpression des volumes qui ont été brûlés.

Les divers livres et comptes, ainsi que les pièces justificatives s'y rattachant, sont prêts pour l'audition.

Les entrepreneurs des divers services d'impression se sont montrés bien disposés à exécuter fidèlement leurs contrats respectifs durant la dernière vacance.

Conformément à la recommandation contenue dans le 10<sup>e</sup> rapport du comité de la dernière session, savoir : " Que dans le cas de l'admission d'autres provinces dans la Puissance, la distribution des documents imprimés soit étendue à ces provinces, " j'ai fait une addition à la liste de distribution de manière à satisfaire aux besoins de la nouvelle province de *Manitoba*.

Comme le veut le 8<sup>e</sup> rapport du comité de la dernière session, les chefs des divers départements m'ont fait savoir quel nombre d'exemplaires de leurs différents rapports, ainsi que des autres documents officiels, ils voulaient avoir respectivement, et ce nombre a été ajouté à la liste de distribution. J'ai fait payer aux dits départements les exemplaires qui leur ont été fournis, et j'ai déposé le montant reçu au crédit des services d'impressions du Parlement.

J'ai transmis, tel que requis par la loi, au ministre des finances, pour être approuvé par lui et être soumis au Parlement, avec le budget pour l'année, l'estimation des sommes qui seront probablement requises pour les services d'impressions du Parlement durant l'année commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1871, laquelle estimation se monte à \$35,000.

Le tout respectueusement soumis,

HENRY HARTNEY.  
Greffier du comité conjoint des impressions.